



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

métaux

Question orale n° 1729

Texte de la question

Mme Pascale Gruny attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur l'augmentation depuis le début de l'année des vols de métaux. Certains d'entre eux prennent désormais la forme de véritables actes criminels, impliquant notamment des vols à main armée ou des séquestrations. A la mi-juillet, un camionneur de trente et un ans a été agressé dans l'Aisne par deux hommes qui se sont emparés de son camion contenant quinze tonnes de cuivre. De même, les panneaux de signalisation, ainsi que les câbles de cuivre de la SNCF sont également des cibles de choix, comme en témoigne encore récemment le vol de 2 tonnes de métaux lourds en gare de Saint-Quentin. Outre les graves problèmes de dangerosité sur les voies que cela provoque, cette nouvelle criminalité est non seulement à l'origine de dramatiques conséquences économiques, tel le chômage technique dans certaines entreprises, mais pose également des problèmes en termes de santé publique et d'environnement. En conséquence, elle le prie de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre afin de remédier à cette situation et de renforcer la réglementation des contrôles d'achat de ces matériaux.

Texte de la réponse

LUTTE CONTRE LES VOLS DE METAUX

M. le président. La parole est à Mme Pascale Gruny, pour exposer sa question, n° 1729.

Mme Pascale Gruny. J'appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la forte augmentation, ces derniers mois, des vols de métaux.

Si ces actes peuvent paraître dérisoires, on prend conscience de la gravité des faits quand on en étudie leurs conséquences. Certains vols font ainsi peser des risques sérieux lorsqu'ils concernent des matériels de sécurité. Les panneaux de signalisation ainsi que les câbles de cuivre de la SNCF sont en effet des cibles de choix, comme en témoigne encore récemment le vol de deux tonnes de métaux lourds en gare de Saint-Quentin, dans l'Aisne. Ces vols ont aussi de graves conséquences économiques car ils peuvent être la cause de chômage technique dans certaines PME.

Les sanctions pénales punissant ces vols sont si peu dissuasives qu'elles poussent certains malfaiteurs à la plus grande audace : ainsi, à la mi-juillet, un camionneur a été agressé dans l'Aisne par deux hommes qui se sont emparés de son camion contenant quinze tonnes de cuivre.

Je demande donc à M. le ministre de bien vouloir nous faire connaître les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre afin de remédier à cette situation et de renforcer la réglementation des contrôles d'achat de ces matériaux.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

M. Christian Estrosi, *ministre délégué à l'aménagement du territoire*. Madame la députée, vous avez raison de souligner que le nombre de vols de métaux, liés directement à la hausse considérable des cours mondiaux, est en forte augmentation.

Le dispositif statistique institutionnel ne permet pas, pour l'heure, de disposer de données précises et exhaustives sur ce type de criminalité. Il fournit toutefois une indication au travers de l'accroissement des vols

commis sur les chantiers. En effet, une part importante de ces infractions est motivée par le vol des métaux qui y sont entreposés.

Cette hausse est particulièrement sensible pour les vols avec destruction ou dégradation des infrastructures et chantiers de construction - infrastructures publiques, sites EDF, SNCF ou France Télécom. Vous avez cité quelques exemples dans votre département.

L'augmentation la plus importante concerne les faits commis au préjudice de la SNCF : ils se sont accrus de 84 %, soit environ 1 000 faits à la fin du premier semestre de 2006.

En outre, comme vous avez pu le constater, cette forme de délinquance se caractérise par une violence accrue de la part des auteurs des vols. La région Picardie et, en particulier, le département de l'Aisne ont connu en 2005 et 2006 des vols avec violences et séquestration de chauffeurs routiers. Les auteurs, qui appartenaient au grand banditisme, ont été interpellés. Il est à noter cependant que la mise en oeuvre de contrôles systématiques des ferrailleurs et récupérateurs de métaux a permis de ralentir cette évolution défavorable depuis le mois d'octobre 2006.

Je tiens à vous assurer, madame la députée, que les forces de l'ordre, police nationale et gendarmerie nationale, sont mobilisées conjointement pour lutter contre les équipes de malfaiteurs attirées par cette source de profit. Les préfets ont reçu des instructions afin d'assurer le suivi de ce phénomène et d'associer, au plan local, les différents acteurs publics et privés concernés. C'est en particulier le cas du préfet de l'Aisne, à la suite de vos nombreuses interventions.

L'Office central de lutte contre la délinquance itinérante assure principalement la coordination de la lutte contre les bandes spécialisées dans ce type d'agissements, dès lors que leur caractère itinérant est établi. Des échanges sont ainsi noués avec la Belgique et les Pays-Bas, qui sont plus particulièrement concernés par le phénomène.

Les services territoriaux de police judiciaire ainsi que l'Office central de lutte contre le crime organisé sont chargés de lutter contre les groupes criminels les plus spécialisés qui pourraient investir ce nouveau secteur lucratif.

J'insiste particulièrement sur la stratégie récemment mise en oeuvre aux fins de déstabiliser les filières de recel, en ciblant davantage les contrôles sur les receleurs, qu'il s'agisse des recycleurs ou des vendeurs. Dans les zones de gendarmerie, principalement concernées par ce phénomène, près de 5 000 infractions à la tenue des livres de police ont été constatées entre juin et octobre 2006, concernant essentiellement des entreprises de recyclage de métaux.

À titre préventif, en plus des contrôles administratifs effectués, une information est également dispensée aux divers dépositaires et transporteurs de ce type de matériaux.

La mobilisation des forces de l'ordre face à ce phénomène est donc totale. À titre d'exemple, je citerai deux affaires récentes, qui illustrent la bonne coopération entre les services.

Une opération de police judiciaire déclenchée le 1er septembre de cette année en Franche-Comté a conduit à la mise en cause de vingt-trois personnes pour travail illégal par dissimulation d'activités, escroquerie, fraude aux prestations sociales et recel de vols. L'un de ces vols portait sur cinquante-deux moules en aluminium, d'une valeur marchande de 1 243 000 euros, utilisés pour la production de pièces automobiles.

Le 14 novembre, le groupe d'intervention régional de Lyon, l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante et des effectifs de la direction départementale de la sécurité publique de l'Ain ont opéré conjointement dans le cadre d'une commission rogatoire pour vol de métaux en grande quantité. Soixante-dix policiers et gendarmes ont été engagés dans cette opération menée dans différents camps de gens du voyage. Neuf individus ont été interpellés et placés en garde à vue.

Vous l'avez compris, madame la députée, nous devons faire face à des filières très organisées, comprenant voleurs, receleurs et recycleurs. Pour lutter contre ces agissements, sachant qu'ils sont souvent le fait de réseaux de grand banditisme transfrontaliers, il est nécessaire de mener des actions transversales. Et si nous commençons à enregistrer d'excellents résultats, c'est aussi grâce à la politique que vous avez soutenue ici même. Le ministre de l'intérieur a ainsi proposé, notamment dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure, de créer des synergies entre la police, la gendarmerie, la douane, les inspections du fisc et du travail et la magistrature, de façon à accroître la force de frappe des pouvoirs publics contre ce type de réseaux. C'est grâce à cette politique que nous pouvons démanteler les nouvelles filières de criminalité qui émergent depuis l'augmentation des cours internationaux des métaux. Votre région étant particulièrement concernée, nous allons y concentrer nos efforts. Soyez assurée, madame la députée, de la

détermination du ministre d'État.

M. le président. La parole est à Mme Pascale Gruny.

Mme Pascale Gruny. Je vous remercie de cette réponse, monsieur le ministre. Elle rassurera les habitants de ma région, proche de la Belgique et des Pays-Bas, mais aussi de la région parisienne - d'où sont originaires un grand nombre des malfaiteurs concernés -, ce qui ne la rend que trop attractive pour ce type d'agissements, de surcroît de plus en plus violents, en effet.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1729

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12271

Réponse publiée le : 30 novembre 2006, page 8247

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 novembre 2006